



*Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel 02 54 46 49 67 - Fax 02 54 46 50 79*

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix décembre à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : Mme PRIOL, MM GAMBS, GARNIER (Beuvron amont), MM BOUQUIN, DOUSSELIN, DUPONT (Centre Amont), MM GAULT, REPINCAY, DUCHALAIS (Beuvron aval) MM DESROCHES , COELHO, (Centre Aval), M MARSEAULT (Bièvre) ,MM DETIENNE, MAURICE , CLOUET (Centre cosson) et MM LEROUX , ROUX et SAUVE (Bas Cosson).

ABSENTS EXCUSES : M TERRIER (Centre Amont), M CHESNEAU (Beuvron Aval), M MOREAU (Bièvre) et Mme VALOIS (Centre Cosson).

Assistait à la réunion : Patrick DELAVault - Technicien stagiaire au Beuvron Amont

Date de la convocation le 25 novembre 2008.

Ordre du jour :

- **Orientations budgétaires 2009**
- **Indemnité du receveur**
- **Questions diverses**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

PLANNING 2009

Le planning 2009 sera défini comme suit : jours de travail répartis de la façon suivante entre les syndicats :

➤ Syndicat du Beuvron Amont	58 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Amont	66 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Aval	28 jours
➤ Syndicat du Beuvron Aval	28 jours
➤ Syndicat de la Bièvre	36 jours
➤ Syndicat Bas cosson	122 jours
➤ Syndicat Centre cosson	82 jours

TARIFS 2009 (Délibération)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de voter les tarifs 2009 comme suit :

- Participation fixe annuelle par syndicat adhérent : 4300 €
- Coût d'une journée de travail par équipe : 190 €
- Coût d'une journée du technicien de rivière dans le cadre d'une mise à disposition 300 €

MODALITES DE REGLEMENT DES JOURNEES DE TRAVAIL DES EQUIPES (Délibération)

Afin d'assurer la trésorerie du Syndicat, Monsieur le Président propose de demander un acompte de 50 % du coût total des travaux programmés auprès de chaque syndicat avant le début du chantier. Le solde sera sollicité à la fin des travaux au vu d'un décompte définitif de travaux.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- De demander un acompte de 30 % du cout total des travaux programmés avant le début de chantier soit au moment de sa programmation,
- De procéder au recouvrement d'un deuxième acompte de 30 % selon l'avancement des travaux,
- De solliciter le solde des travaux à la fin du chantier au vu d'un décompte définitif de travaux.

LES AIDES 2009

Le contrat de bassin du Beuvron signé le 11 juillet 2006 nous garantit les engagements financiers 2009 de la Région Centre. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous assure des engagements financiers pour l'année 2009 dans son Contrat Territorial de Bassin qui sera normalement adopté en conseil d'administration le 16 décembre 2008. Une signature officielle ne pourra intervenir qu'après la validation du nouveau contrat par la Région Centre soit en février 2009.

Les aides spécifiques sur les opérations : Grenouille taureau, espèces envahissantes animales...devront être confirmées pour le budget primitif 2009.

LES DEPENSES 2009

Renouvellement du matériel des équipes.

Parc de voitures vieillissant, un groupe de réflexion sera constitué pour étudier son renouvellement.

GPS de terrain pour le Technicien de rivière.

Etudes (étude hydraulique globale du bassin versant et étude des zones humides prévues dans le contrat de bassin).

COMPOSITION DU PERSONNEL SYNDICAL AU 1^{ER} JANVIER 2009

1 technicien de rivière

6 agents d'entretien des rivières dont 2 chefs d'équipe

(1 poste d'agent non pourvu)

1 animatrice – contrat de Bassin

PERSONNEL MIS A DISPOSITION

- Secrétaire 11/35^{ème}
- Agent d'entretien (ménage) 2/35^{ème}

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE TRESORERIE

La ligne de trésorerie actuelle expire en avril 2009, monsieur le Président propose de renouveler cette ligne trésorerie et de lancer des demandes de propositions.

Le comité syndical donne son accord pour l'ensemble de ces décisions et clôture les orientations budgétaires 2009

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Considérant le renouvellement du comité syndical, Monsieur le Président propose de fixer le taux de l'indemnité de conseil de Monsieur Gilles DUPIN, receveur municipal à la trésorerie de Bracieux.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le taux de l'indemnité au taux maximum de 100 %.
- Et que Monsieur Gilles DUPIN bénéficiera de cette indemnité à compter du 1^{er} janvier 2008 et pendant toute la durée de ces fonctions.

QUESTIONS DIVERSES

ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU COSSON (45)

Considérant la délibération du 18 novembre 2008 du syndicat intercommunal du bassin du Cosson sollicitant l'adhésion de celui-ci au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- accepte l'adhésion du Syndicat intercommunal du Bassin du Cosson,
- demande aux syndicats adhérents du SEBB de délibérer dans le même sens et de modifier les statuts selon l'article 7 des statuts afin d'intégrer le Syndicat intercommunal du Bassin du Cosson,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

MODIFICATION DES STATUTS

Etude globale de gestion du bassin versant du Beuvron

Le Président informe le comité syndical que les opérations relatives à la mise en place et à la signature du contrat de Bassin ne figurent pas dans les statuts du SEBB.

Afin de régulariser cette situation, le Président propose de rajouter à l'article 2 de l'arrêté n° 2006-202-3 les modifications suivantes :

« **Article 2** : Le syndicat a pour objet d'assurer :

Alinéa 1°) Toutes études et opérations ayant pour objet l'entretien courant des rivières et éventuellement des fossés appartenant au bassin du Beuvron dans les syndicats adhérents. Toutes études et opérations relatives à la lutte contre les espèces envahissantes : animales et végétales, dans les limites du territoire du syndicat. **Toutes études et opérations de gestion globale du bassin versant, ayant pour objectif la réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques.** Les gros travaux sur les rivières et d'ouvrages d'art dont la gestion est assurée par les syndicats adhérents, restent exclusivement de leur responsabilité technique et financière,

Alinéa 2°) inchangé. »

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- De proposer à la préfecture la rédaction de l'article 2 ci-dessus,
- demande aux syndicats adhérents du SEBB de délibérer dans le même sens et de modifier les statuts,
- donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

GRENOUILLE TAUREAU

Le programme pluriannuel de lutte contre la Grenouille taureau 2004-2008 prendra fin les 12 et 17 janvier 2008 lors du comité scientifique et de la réunion publique.

L'appel d'offre pour recruter le prestataire qui assurera l'élaboration et le suivi du programme d'éradication de la Grenouille taureau est en cours. Les offres sont à remettre avant le 7 janvier 2009. Une présentation des offres sera faite lors du prochain comité syndical du 14 janvier 2009.

Fin de la séance 19h00